

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Lyon, le 19 mars 2025

Handicap :

La Métropole de Lyon inaugure un foyer de vie et renforce son engagement

Alors que 2025 marque les 20 ans de la loi du 11 février 2005 sur le handicap, la Métropole de Lyon inaugure un nouveau foyer de vie, géré par la Fondation Gabriel-François Richard. Il s'agit du **premier foyer de vie ouvert sur le territoire métropolitain depuis 2017**, témoignant de l'attention portée à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

La Métropole a ainsi investi **800 000 €** dans ce projet, sur un coût total de **2,2 millions d'euros**. Un budget de fonctionnement de près d'1 million d'euros en 2025 permettra d'assurer la gestion et le bon fonctionnement de la structure. L'établissement est géré par la Fondation Gabriel-François Richard, partenaire de longue date de la Métropole de Lyon **et de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes qu'elle accompagne financièrement à hauteur de 14,7 millions d'euros cette année**. En effet, cette institution gère déjà 12 établissements sur la métropole de Lyon et accompagnent près de 500 résidents.

Avec ce nouvel établissement, la Métropole de Lyon répond à une demande croissante de solutions d'hébergement spécialisées. Ce foyer de vie comprend **16 studios accessibles PMR**, répartis sur **735 m²** et répond à une double ambition :

- Offrir un cadre de vie et d'accompagnement **adapté aux résidents vieillissants**, qui ne peuvent plus exercer d'activité professionnelle.
- **Favoriser l'autonomie et l'inclusion** des jeunes adultes préparant une transition **vers un logement autonome**. Le projet d'établissement inclut en effet un projet spécifique visant notamment l'accompagnement de ces jeunes aux apprentissages nécessaires à la vie autonome et à la recherche de logement.



L'établissement dispose d'un **espace de vie collective** comprenant des salles d'activités, un espace de restauration et des lieux de détente. Une équipe pluridisciplinaire (éducateurs spécialisés, personnel soignant, accompagnants sociaux) assure un **suivi individualisé et accompagne au quotidien les résidents**.

Il est à noter qu'un **SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile)** relevant de la compétence de l'ARS est installé au sein du même bâtiment favorisant la transversalité des politiques d'accompagnements des personnes en situation de handicap.

Pour Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon :

*"Alors que nous célébrons les 20 ans de la loi Handicap, l'ouverture de ce foyer de vie marque une avancée essentielle pour notre territoire. En effet, depuis plus de huit ans, aucun foyer de vie n'avait vu le jour, alors même que les besoins d'hébergement pour les personnes en situation de handicap vieillissantes ne cessent d'augmenter. Depuis le début du mandat, nous avons créé **327 nouvelles places, soit plus de 10 % d'augmentation de l'offre. Avec une hausse de 21,7 % du budget consacré aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées, soit 80M€ supplémentaires depuis 2019, nous accompagnons aujourd'hui 20 % de bénéficiaires en plus.**"*

DEPUIS 2020, DES ACTIONS SIGNIFICATIVES EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

→ Alléger le reste à charge et améliorer la qualité des services d'aide à domicile

La Métropole a mis en place une **tarification solidaire** pour les services d'aide à domicile (SAD), supprimant le reste à charge des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ayant de faibles revenus. Elle a renforcé les dotations complémentaires des SAD via les **Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** afin d'améliorer la qualité des services.

→ Renforcer et diversifier l'offre d'hébergement

La Métropole développe activement des solutions alternatives aux établissements médico-sociaux classiques avec **38 projets d'habitat inclusif, dont 21 déjà ouverts, représentant 553 places**. Une unité spécialisée pour les personnes handicapées vieillissantes ouvrira en EHPAD en septembre 2025. Le projet **AVAD (Académie de la Vie à Domicile)** accompagne également les personnes en situation de handicap vers plus d'autonomie.

→ Accompagner les aidants et soutenir les associations

En 2024, la Métropole a consacré près de **200 000 €** en subventions directes aux associations du secteur handicap. Le dispositif **Métropole Aidante** a quant à lui bénéficié de **850 000 € entre 2019 et 2025** pour accompagner les aidants. Elle propose à ses agents aidants un suivi renforcé avec possibilité d'adaptation du temps de travail et don de congés.

→ Améliorer l'accessibilité et favoriser l'inclusion

La **Commission Métropolitaine d'Accessibilité (CMA)**, relancée en 2022, travaille avec les associations pour renforcer l'accessibilité. Parmi les avancées : **98 % des feux piétons sonorisés** et **80 % des collèges et Maisons de la Métropole pour les Solidarités (MDML) accessibles**

➔ Simplifier et moderniser l'accès aux droits

Depuis 2023, les usagers peuvent **déposer et suivre leurs demandes en ligne** auprès de la MDMPH. En 2025, cette plateforme permettra également de **modifier les dossiers et demander une révision**. À ce jour, **4 730 demandes** ont été déposées en ligne, avec un taux d'utilisation supérieur à la moyenne nationale.

Investissement massif de la Métropole de Lyon

24%

Augmentation des dépenses de compensation du handicap depuis 2019

De 222,44 M€ en 2019 à 275,55 M€ en 2024

Augmentation budgétaire :

- + de bénéficiaires
- Financement du Ségur
- Élargissement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Dotations complémentaires aux services d'aide et d'accompagnement.

+20%

d'augmentation du nombre de bénéficiaires en 5 ans



+18%

sur l'aide sociale à l'hébergement



+27%

d'augmentation du nombre de bénéficiaires d'aide à domicile



Cet engagement financier permet de financer des actions concrètes pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap et leur offrir des solutions adaptées à leurs besoins.

Contacts presse

Métropole de Lyon
Marion Morel
marion.morel@grandlyon.com
Tél : 06 77 04 30 39

Fondation Gabriel-François Richard
Mégane Hadchadourian
mhadchadourian@fondation-richard.com
Tél : 07 56 30 55 90